RIASEC : R

I1631
OPÉRATEUR / OPÉRATRICE DE VÉRIFICATION DES DISPOSITIFS EMBARQUÉS VÉHICULES DE TRANSPORTS ROUTIERS VTR

Emploi réglementé

Autres emplois décrits

- Technicien / Technicienne chronotachygraphe

Définition

L'opérateur de vérification des dispositifs embarqués réglementés Véhicules de Transports Routiers réalise les inspections et les vérifications périodiques des chronotachygraphes, des éthylotests anti-démarrage.

- Identifie les non-conformités et anomalies
- Remet en conformité ces appareils
- Peut remplacer des éléments défectueux de la chaine métrologique
- Atteste de leur conformité
- L'ensemble de ces activités est réalisé conformément à la réglementation en vigueur, notamment celles relatives à la sécurité, et dans le cadre des procédures prédéfinies d'un système qualité

Accès à l'emploi

Cet emploi est accessible avec un CAP ou un CQP.

Certifications et diplômes :

- CAP maintenance des véhicules option véhicules de transport routier

Compétences

Savoir-faire

Savoir-faire principaux

Pilotage, Gestion, Cadre réglementaire

- Renseigner des documents réglementaires liés au contrôle de la conformité, à la traçabilité
- Renseigner un ordre d'intervention, un rapport d'intervention

Production, Construction, Qualité, Logistique

- Contrôler le fonctionnement réglementaire de l'éthylotest anti-démarrage (EAD)
- Contrôler le fonctionnement réglementaire du dispositif chronotachygraphe
- Identifier et relever des anomalies, des non-conformités ou des éléments défectueux de l'éthylotest anti-démarrage (EAD)
- Identifier et relever des anomalies, des non-conformités ou des éléments défectueux en interprétant du tickets des chronotachygraphe
- Appliquer les normes relatives à la prévention des risques électriques

Savoir-faire secondaires

Production, Construction, Qualité, Logistique

- Effectuer des tests et essais techniques pour étalonner le dispositif chronotachygraphe
- Effectuer les procédures administrative de réception de l'éthylotest anti-démarrage (EAD)
- Mettre à jour les paramètres pour rendre le dispositif chronotachygraphe conforme
- Remettre en conformité l'éthylotest anti-démarrage (EAD)
- Remplacer un composant défectueux du système de mesure
- Vérifier la conformité du véhicule de transport routier pour sa prise en charge
- Vérifier les marquages et les scellements réglementaires de l'éthylotest anti-démarrage (EAD)
- Vérifier les marquages et les scellements réglementaires du dispositif chronotachygraphe
- Surveiller des zones à risque
- Restituer un véhicule en appliquant les procédures de l'entreprise
- Déplacer et ranger des véhicules dans un parc d'entreposage
- Prendre en charge un véhicule à son arrivée

Savoir-être professionnels

- Faire preuve de réactivité
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Organiser son travail selon les priorités et les objectifs

Savoirs

Domaines d'expertise

- **Contrôle de conformité de dispositifs embarqués sur les véhicules**
- **Techniques d'étalonnage d'équipements**
- Utilisation de logiciels spécialisés
- Technique d'enregistrement de données réglementaires
- Fonctionnement des équipements et accessoires des véhicules de transport routier

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail

Normes et procédés

- Documentation technique des équipements
- Notions de métrologie légale
- Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) Transition numérique
- Réglementation générale sur l'obtention de l'agrément et les autorités de contrôle
- **Réglementation liée à la vérification/installation des dispositifs embarqués**
- Système de Management de la Qualité (SMQ)

Produits, outils et matières

- EPC : Equipement de Protection Collective
- Techniques de réparation de systèmes électriques
- Installation d'accessoires sur véhicules

Techniques professionnelles

- Maintenance des systèmes électriques
- Conduite de véhicules

Contextes de travail

Conditions de travail et risques professionnels

- En atelier
- Port d'équipement de protection individuelle (EPI) : gants, chaussures, casque, protections auditives
- Utilisation d'équipements de protection collective (EPC)

Horaires et durée du travail

- Travail en journée
- Travail selon un rythme irrégulier et des pics d'activité

Publics spécifiques

- Clientèle de professionnels

Statut d'emploi

- Salarié secteur privé (CDI, CDD)

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail

Secteurs d'activité

- Automobile

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail